

# REUNION DU 11 AVRIL 2019

## COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

**Présents** : M. LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M ROUAULT Lionel (arrivé à 20h12) - Mme COUTY Micheline – M DUFOURD Jean-Pierre (arrivé à 20h08) - M. SEGAUD Gilles – M. GUINET Philippe - Mme CHABROUX Marie-Ange – M MARIDET Annick - M. TULOUP Fabrice – Mme MARTIN Bernadette - Mme CHARTIER Janine -

**Absents excusés** : Mme LEVEQUE Anne-Marie et Ms PERICHON Jean-Jacques et CASSO Régis

**Pouvoirs** : Mme LEVEQUE Anne-Marie à M LABBE Guy

M CASSO Régis à Mme MARTIN Bernadette

M PERICHON Jean-Jacques à Mme CHARTIER Janine

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 03 avril 2019

**Secrétaire de séance** : M SEGAUD Gilles

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Mars 2019 :**

Ne prennent pas part aux votes car absents à la précédente réunion : Ms GUINET Philippe – CASSO Régis – PERICHON Jean-Jacques et Mme CHARTIER Janine)

Le procès-verbal de la séance du 21 Mars 2019 a été approuvé à l'unanimité : pour : 08 – Contre : 0 – Abstention : 0

<b>Vote du taux des trois taxes locales pour l'année 2019</b>
---

M le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des trois taxes locales appliquées en 2018 :

Taxe d'habitation : 16.97 %

Taxe foncière (bâti) : 15.81 %

Taxe foncière (non bâti) : 33.65 %

Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019

### **OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

**Pour** : 12

**Contre** : 0

**Abstention** : 1 (M CASSO Régis)

**DECIDE DE RECONDUIRE LES MEMES TAUX QUE L'AN DERNIER, DES TROIS TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2019, A SAVOIR :**

- **Taxe d'habitation : 16.97 %**
- **Taxe foncière (bâti) : 15.81 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 33.65 %**

Attribution de subventions pour l'année 2019 à divers organismes
--

Monsieur le Maire énumère les différentes subventions prévues par la Commission des finances à destination de divers organismes et demande l'avis de l'Assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

• **DECIDE D'OCTROYER, POUR L'ANNEE 2019, LES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

ADIL 03	110,00
GPT DEP LIEUTENANTS LOUVETERIE ALLIER	300,00
I.F.I.03	200,00
LYCEE AGRICOLE DE RESSINS	50,00
MFR DU CHAROLAIS BRIONNAIS	50,00
MFREO SALIGNY SUR ROUDON	150,00
MAISON FAMILIALE ST GERMAIN L'ESPINASSE	50,00

---

Attribution d'une subvention pour l'année 2019
--

à l'Association culturelle du DONJON
--------------------------------------

Ms SEGAUD et DUFOURD quittent la séance car ils sont respectivement président et vice-président de l'association.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 600 euros à l'Association culturelle du DONJON. Il demande donc l'avis de l'Assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 600 €  
L'ASSOCIATION CULTURELLE DU DONJON.**

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

à l'Association Vouzance et Loire

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 50 euros à l'Association Vouzance et Loire. Il demande donc l'avis de l'Assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 50 € A  
L'ASSOCIATION VOUZANCE ET LOIRE.**

---

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

A l'association CATM-AFN

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 120 euros à l'association CATM-AFN. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 120 € A  
L'ASSOCIATION CATM-AFN**

---

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

Au Comité de jumelage LE DONJON – BRUGEAS-SAINT YORRE

N GUEKOKH

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 550 euros au comité de jumelage LE DONJON – BRUGEAS – SAINT YORRE – N GUEKOCK. Il demande donc l'avis de l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 14 - Contre : 1 (M GUINET Philippe) - Abstention : 0

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 550 € AU  
COMITE DE JUMELAGE.**

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

A l'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 100 euros à l'école des Jeunes Sapeurs-pompiers. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 100 € A L'ECOLE  
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS.**

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

A l'association GYM VOLONTAIRE du DONJON

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 100 euros à l'association GYM VOLONTAIRE du DONJON. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 11 - Contre : 2 (COUTY Micheline et SEGAUD Gilles) - Abstention : 2 (GUINET Philippe et DUFOURD Jean-Pierre)

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 100 € A  
L'ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE DU DONJON.**

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

A l'Harmonie Donjonaise

Mme CHARTIER Janine quitte la séance car elle est présidente de cette association.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 200 euros à l'Harmonie Donjonaise. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 200 € A  
L'HARMONIE DONJONNAISE.**

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

Au club de pétanque donjonaise

M ROUAULT Lionel quitte la séance car il est président de cette association.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 400 euros au club de pétanque donjonaise. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 400 € AU CLUB DE PETANQUE DONJONNAISE**

---

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

A la section locale des Mutilés du travail.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 100 euros à la section locale des Mutilés du travail. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 100 € A LA  
SECTION LOCALE DES MUTILES DU TRAVAIL.**

---

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

Au musée du patrimoine

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 200 euros au musée du patrimoine. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 200 € AU MUSEE DU PATRIMOINE.**

---

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

A l'association Loisirs et Culture

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 50 euros à l'association Loisirs et Culture. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 50 €  
AL'ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE.**

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

A la retraite sportive du DONJON

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 200 euros à la retraite sportive du DONJON. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 200 € A LA  
RETRAITE SPORTIVE DU DONJON.**

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

Au refuge Annie MINIAUD de GUEUGNON

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 100 euros au refuge Annie MINIAUD de GUEUGNON. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 11 - Contre : 4 (GUINET Philippe – MARIDET Annick – COUTY Micheline et DUFOURD Jean-Pierre) - Abstention : 0

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 100 € AU  
REFUGE ANNIE MINIAUD DE GUEUGNON.**

Attribution d'une subvention pour l'année 2019

Au Tour du Roannais

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commission des finances à prévu de verser une subvention de 1 000 euros à l'association du Tour du Roannais. Il demande donc l'avis à l'assemblée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DECIDE D'OCTROYER UNE SUBVENTION DE 1 000 € A  
L'ASSOCIATION DU TOUR DU ROANNAIS.**

Approbation du budget primitif 2019

Budget principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune :

**Investissement**

Dépenses :892 811.00 (dont 146 500.00 de RAR)

Recettes :892 811.00 (dont 338 710.00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses :1 437 202,00

Recettes :1 437 202,00

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 11 - Contre : 2 (CHARTIER Janine et PERICHON Jean-Jacques)

Abstention : 2 (MARTIN Bernadette et CASSO Régis)

- **VOTE LES PROPOSITIONS NOUVELLES DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019.**

-----  
Approbation du budget primitif 2019

Budget annexe assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de l'assainissement collectif :

**Investissement**

Dépenses :316 776.00 (dont 40 705.00 de RAR)

Recettes :316 776.00 (dont 27 000.00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses :110 480,00

Recettes :110 480,00

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1 (CASSO Régis)

- **VOTE LES PROPOSITIONS NOUVELLES DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.**

Recrutement de deux contrats saisonniers

M le Maire explique que comme chaque année, il serait nécessaire de l'autoriser à engager en contrat saisonnier Mme BELIN Alexandra pour tenir le camping municipal du 15 avril au 30 septembre. Son nombre d'heures serait fixé à 15 heures par semaine et serait recrutée en tant qu'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon.

Il précise également qu'il serait nécessaire de recruter un autre agent aux services techniques pour faire face à un surcroit de travail saisonnier (tonte des pelouses, arrosage...). Il propose de recruter en tant qu'adjoint technique au 1<sup>er</sup> échelon, M RESSOT Gilles pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2019.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 13 - Contre : 2 (CHARTIER Janine et PERICHON Jean-Jacques) - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A RECRUTER LES DEUX AGENTS POUR PALLIER LE SURCROIT DE TRAVAIL SAISONNIER ET A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE.**

Retrait de cinq communes du syndicat fourrière de GUEUGNON

M le Maire explique au Conseil municipal que cinq communes souhaiteraient se retirer du syndicat refuge de GUEUGNON pour adhérer à celui de ROANNE, à compter du 22 février 2019. Il s'agit de : IGUERANDE, COUBLANC, MAILLY, SAINT JULIEN DE JONZY et FLEURY LA MONTAGNE.

M le Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 2 (CASSO Régis et MARTIN Bernadette)

- **AUTORISE LE RETRAIT DES CINQ COMMUNES DU SYNDICAT FOURRIERE DE GUEUGNON A COMPTER DU 22 FEVRIER 2019.**

Demande de subvention régionale pour l'aménagement du bourg

M le Maire explique au Conseil municipal que la communauté de communes « Entr' Allier Besbre et Loire » a attribué une subvention de 100 000 € pour l'aménagement du bourg. Il précise que ces fonds proviennent de la Région Auvergne Rhône Alpes et qu'il serait donc nécessaire de déposer une demande officielle auprès de cet organisme.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 11

Contre : 3 (CHARTIER Janine – PERICHON Janine et CASSO Régis)

Abstention : 1 (MARTIN Bernadette)

- **APPROUVE LE LANCEMENT DU PROJET. L'OPERATION A ETE INSCRITE EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2019.**
- **AUTORISE LE MAIRE A DEPOSER LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES.**
- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT :**

La tranche 1 s'élève à 866 074.63 € au total mais l'assiette retenue pour la demande de subvention de la Région sera de : 287 690.00 € qui se décompose comme suit :

**Secteur 2 : Place de la République :**

- Travaux préalables : 11 150.00 €
  - Parking : 50 595.00 €
  - Cheminement piéton : 132 790.00 €
  - Mobilier/maçonnerie : 6 150.00 €
  - Espaces verts : 2 100.00 €
- SOUS TOTAL SECTEUR 2 : 202 785.00 €**

**Secteur 3 : Place Charnet :**



- Travaux préalables : 2 650 00 €
  - Parking : 58 775.00 €
  - Cheminement piéton : 15 380.00 €
  - Mobilier/maçonnerie : 4 600.00 €
  - Espaces verts : 3 500.00 €
- SOUS TOTAL SECTEUR 3 : 84 905.00 €**

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Secteur 2 : Place de la République	202 785.00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	34.8%	100 000.00 €
Secteur 3 : Place Charnet	84 905.00	DETR	21.7%	62 457.78€
		Département	5.5%	15 864.34 €
		Autofinancement de la commune		109 367.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>287 690.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>287 690.00</b>

- **AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT NECESSAIRE A LA REALISATION DE CETTE OPERATION.**

Validation des travaux 2019 à la station d'épuration suite au rapport da diagnostic final et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, l'Agence de l'Eau, en tant que partenaire financier de la collectivité pour la réalisation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif, avait souhaité qu'un diagnostic soit réalisé car des dysfonctionnements avaient été constatés. L'entreprise LARBRE INGENIERIE a été chargé de ce travail et le rapport final montre la nécessité d'effectuer certains travaux notamment à la station d'épuration.

Etant donné l'importance des sommes à engager, M le Maire propose d'effectuer cette année :

- La mise en place d'un trop-plein pour le poste de relevage amont STEP, canalisation EU (diamètre 200) + noue végétalisée (maintien d'un passage pour engins) estimée à 30 000 € HT
- Le remplacement de la canalisation PVC PN 16 d'amenée d'air vers le dispositif d'insufflation d'air de la lagune par une canalisation INOX, estimé à 24 000 € HT
- Le remplacement du dégrilleur automatique existant par un dégrilleur automatique courbe y compris remplacement de la canalisation entre le dégrilleur et l'entrée de la lagune, estimé à 42 000 € HT.

Il demande l'avis du Conseil Municipal et précise que des subventions pourront être obtenues auprès du Conseil départemental de l'Allier et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**

- **VALIDE LES TRAVAUX PROPOSES PAR M LE MAIRE POUR L'ANNEE 2019 ESTIMES A 96 000 € HT. LA SOMME DE 115 000€ A ETE PREVUE AU BUDGET PRIMITIF 2019.**
  - **CHARGE M LE MAIRE DE SE RENSEIGNER DES MODALITES D'OBTENTION DES SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER.**
- 

Demande de subvention départementale pour l'organisation d'un spectacle folklorique

Monsieur le Maire informe que la commune accueillera cette année encore un groupe folklorique à l'occasion du Festival de Gannat.

Un groupe des Philippines assurera la représentation pour un montant de 2 200.00 € HT. Monsieur le Maire propose de demander la subvention correspondante au Conseil Départemental.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LE CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE**
  - **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A DEMANDER LA SUBVENTION CORRESPONDANTE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**
- 

Demande de subvention départementale pour l'accueil d'une arrivée d'étape du Tour du Roannais

Monsieur le Maire annonce que la Commune accueillera une arrivée d'étape du Tour du Roannais le 02 juin prochain.

Il précise qu'une subvention départementale pourrait être sollicitée.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A SIGNER TOUT DOCUMENT NECESSAIRE A LA REALISATION DE CETTE OPERATION.**
- 

Demande de subvention au titre des amendes de police 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que comme chaque année, il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre des amendes de police. Il soumet donc à l'approbation de l'assemblée l'achat de 8 panneaux de signalisation routière verticale qui seront installés à chaque extrémité des chemins piétonniers du parc du Plessis afin de matérialiser l'interdiction de ces chemins à tout véhicule motorisé sauf véhicules autorisés. Le montant de ces fournitures s'élève à 662 € HT, soit 794.40 € TTC. Il soumet également à l'approbation la création d'une place PMR sur le parking de la Place Charnet. Le cout des travaux est estimé à 2962.50 € HT

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **APPROUVE LES ESTIMATIFS PRESENTES S'ELEVANT A 3 624.50 € HT.**

- **AUTORISE M LE MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION DE 30% AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2019 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER. LA PARTIE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE SERA COUVERTE PAR AUTOFINANCEMENT. LA DEPENSE A ETE PREVUE AU BUDGET PRIMITIF 2019**
  - **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE**
- 

Prise de compétence « Organisation et mise en place d'un dispositif  
de complémentaire santé communautaire » par la Communauté de Communes Entr' Allier Besbre et  
Loire – Modification statutaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3221/2016 du 08 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes « Val de Besbre Sologne Bourbonnaise », de la Communauté de Communes « Varennes Forterre » et de la Communauté de Communes « Le Donjon Val Libre » et ses annexes 1,2,3 4,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018/425 du 04 décembre 2018 autorisant l'adoption de nouveaux statuts de la Communauté de Communes Entr' Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 mars 2019 portant sur la prise de compétence relative à l'organisation et la mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire et ainsi sur la modification statutaire de l'EPCI,

Considérant que ladite délibération communautaire a été notifiée à la commune de LE DONJON,

Vu le projet de statuts modifiés annexés à la présente délibération susvisée,

Considérant que par application des dispositions du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI doit se prononcer sur la modification statutaire dans les 3 mois suivant la notification de la délibération du conseil communautaire, dans les conditions de majorité requise, la décision sera réputée favorable,

M le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 mars 2019, le Conseil de la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire a décidé de prendre la compétence « organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire », d'approuver l'adjonction d'une nouvelle compétence « organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire », au titre d'une compétence facultative portant le n° 10 dans les statuts de la communauté de communes et d'approuver ainsi les statuts modifiés,

M le Maire expose la démarche de solidarité de la communauté de communes au profit de l'ensemble de la population du territoire d'Entr' Allier Besbre et Loire, par la mise en place d'une complémentaire santé communautaire.

En effet le constat national du renoncement aux soins d'une partie de la population alerte les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Par ailleurs, le succès du dispositif de la « Mutuelle Communale » a entraîné une multiplication des projets partout en France, dans l'idée de préserver le pouvoir d'achat des ménages et de favoriser l'accès aux soins pour tous. Aujourd'hui, les communes rurales comme les grandes villes, proposent ce service à leurs habitants.

Ainsi, tous les habitants intéressés peuvent s'unir pour obtenir des conditions tarifaires nettement plus compétitives auprès de l'assureur sélectionné, avec des cotisations jusqu'à 50% moins élevées pour le même niveau de prestations.

C'est un enjeu majeur de santé publique auquel la Communauté de Commune souhaite répondre.

L'adhésion à un complémentaire santé communautaire doit permettre aux foyers du territoire de bénéficier d'un panel de garanties santé essentielles pour un tarif plus bas que lors d'une souscription individuelle, car il sera négocié pour un groupe d'habitants.

Les contrats pour être signés entre l'organisme de mutuelle complémentaire santé retenu et les habitants, à l'issue d'une consultation lancée par la Communauté de Communes.

Après avoir donné lecture des statuts modifiés, et considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées,

M le Maire soumet la présente décision au vote de l'assemblée municipale.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE DECIDE :**

**Pour : 11 - Contre : 1 (TULOUP Fabrice) - Abstention : 3 (COUTY Micheline – GUINET Philippe et CASSO Régis)**

- **D'APPROUVER LA MODIFICATION STATUTAIRE DECIDEE PAR LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR 'ALLIER BESBRE ET LOIRE REUNI EN SEANCE ORDINAIRE LE 18 MARS 2019.**
- **D'APPROUVER LE PROJET DE STATUTS COMMUNAUTAIRES CI-ANNEXES.**
- **DE TRANSMETTRE LA PRESENTE DELIBERATION A MADAME LA PREFETE DE L'ALLIER AINSI QU'A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ENTR' ALLIER BESBRE ET LOIRE.**

Motion de soutien à la population retraitée

à l'appel de l'intersyndicale de l'Allier

Nous, élus de la commune de LE DONJON, dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non revalorisation des pensions depuis 6 ans
- La hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune de LE DONJON et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise en compte de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

**Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1 (CASSO Régis)**